

**Compilation des enjeux soumis
dans le cadre de la consultation sur
les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder**

Réfection du mur de soutènement en amont du
barrage Simon-Sicard par Hydro-Québec

3211-02-317

réalisée par le ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

11 septembre 2019

LE PROJET

L'objectif du projet est de rétablir le niveau de sécurité du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard, de corriger l'écart de sûreté et d'assurer la conformité aux normes d'aujourd'hui prévues à la Loi sur la sécurité des barrages (chapitre S-3.1.01) et ses règlements. Les travaux devraient redonner une durée de vie d'au moins 50 % de la durée de vie standard de la catégorie barrage en béton, soit au moins 35 ans sur la totalité du corps du mur de soutènement dans son ensemble. Cette durée de vie pourrait toutefois être révisée selon la ou les solution(s) de réhabilitation retenue(s).

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique nommée « Consultation publique sur les enjeux ».

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux est décrite à la page 4 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder vise à offrir à la population une vitrine pour s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée de façon électronique à partir du Registre des évaluations environnementales qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 17 juillet 2019 et s'est terminée le 16 août 2019. Au cours de cette période, treize commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu et ce, uniquement pour en faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du Gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 9 juillet 2019, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

Les commentaires, tel que transmis lors de la consultation, sont présentés en annexe. Rappelons que le ministre s'est réservé le droit de supprimer les commentaires comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants; à but commercial ou promotionnel; confus, imprécis ou non pertinents, car ne présentant aucun lien avec le projet.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

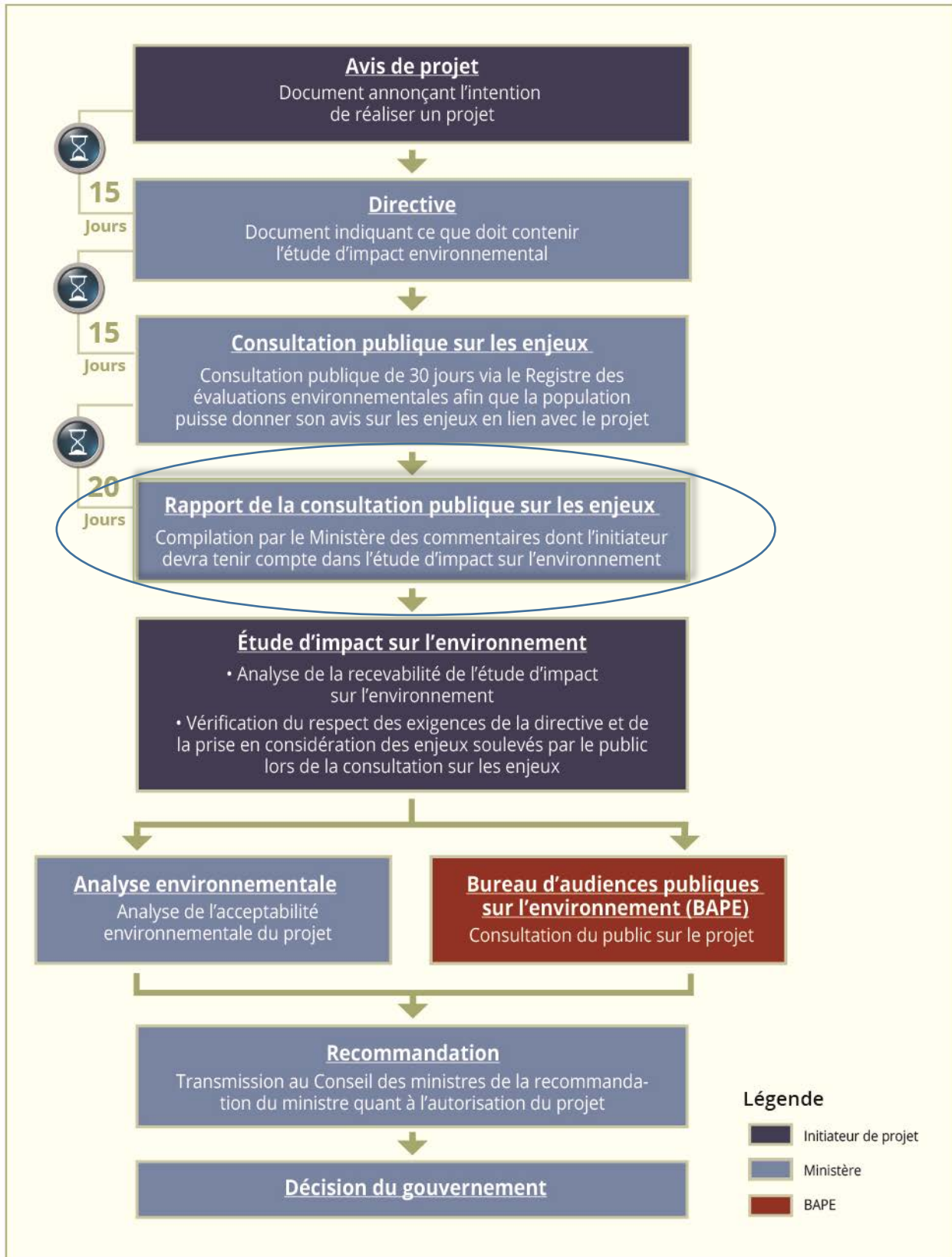


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
La protection du patrimoine bâti et archéologique	<ul style="list-style-type: none"> • Indication qu'il s'agit d'un secteur à haute valeur patrimoniale, que le projet soit à proximité du site patrimonial du village du Sault-au-Récollet et du site de Fort-Lorette. • Préoccupation de voir ce secteur patrimonial affecté par le projet. • Préoccupation indiquant que le projet soit une menace de disparition des secteurs archéologiques répertoriés.
L'intégration harmonieuse des ouvrages dans le milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupation à l'effet que l'enrochement crée une rupture avec le milieu existant. • Demande à savoir comment réduire la barrière d'éloignements physique et visuelle à la rivière. • Demande à ce que l'initiateur aménage une promenade riveraine écologique. • Préoccupation à savoir si l'objectif de redonner aux Montréalais l'accès aux berges est intégré au projet. • Demande que des alternatives à l'enrochement soient étudiées sérieusement.
La conciliation des usages du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à ce que l'initiateur favorise l'accès, la circulation et la participation de tous dans le secteur, via un verdissement de la batarde, le réaménagement de la piste cyclable, la construction de bacs de jardinage, de lampadaires, de bancs, poubelles, etc. • Précisions demandées à savoir si le projet tient compte d'autres projets en cours, tels que la promenade riveraine d'un pont à l'autre, le musée du Sault-au-Récollet et le parc archéologique du Fort-Lorette.
Le maintien de la qualité des paysages	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à ce que l'initiateur étudie les angles de vues sur la rivière à la hauteur d'un enfant ou d'un individu assis sur un banc de parc. • Préoccupation à l'égard de l'urbanisation d'un paysage aux caractéristiques encore rurales. • Préoccupation en lien avec l'effet du monticule brise-glace sur le paysage.
Le maintien de la qualité des habitats floristiques et fauniques	<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupation à l'effet de la remise en état du terrain et du reboisement des surfaces affectées. • Préoccupation à l'effet que le projet modifie le débit de la rivière des Prairies, altère le milieu naturel des berges, le milieu aquatique, la faune et l'écosystème. • Demande à ce que les projets compensatoires soient publics.
Variantes de réalisation du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations de la durée de vie prévue de l'ouvrage en fonction de la technique proposée. • Préoccupation à ce que les travaux soient planifiés en prenant en compte de sauver des coûts, et non en fonction du long terme et de la préservation de l'environnement. • Demande à ce que l'initiateur envisage de fermer ou d'arrêter la production électrique à la Centrale de la Rivière-des-Prairies au lieu d'enrocher les rives. • Préoccupations quant à l'efficacité de la Centrale de la Rivière-des-Prairies et de son coût d'opération. • Demande à ce que l'alternative de naturalisation de la rive soit être envisagée.
Le maintien de la sécurité des résidents et des usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à savoir comment le projet peut contribuer à combattre les îlots de chaleur en milieu urbain. • Préoccupation à l'effet que les rives deviennent dangereuses, car toute intrusion sur l'ouvrage échappe aux regards des citoyens du quartier.
Le maintien de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations à l'effet que des individus flânent ou fassent la fête sur l'enrochement et qu'ils y laissent traîner des déchets.

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et ont été reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
Citoyen	Montréal	1. Durée de vie de l'ouvrage et choix de la technique. L'avis de projet indique une durée de vie d'au moins 50% de la durée de vie standard d'un barrage en béton, soit 35 ans (page 2). N'aurait-il pas valu mieux de refaire un muret de béton comme l'existant? 2. Accès physique et visuel aux berges; comment le projet peut-il diminuer l'impact de cette nouvelle barrière d'éloignement physique et visuel à la rivière? 3. Impact de la morphologie du remblai, en particulier du monticule brise-glace sur les vues du plan d'eau : étudier les angles de vue sur la rivière à la hauteur d'un enfant ou d'un individu assis sur un banc de parc.4. Esthétique, composition du remblai et humanisation du projet. Sur le plan visuel, comment le nouveau	- La durée de vie de 35 ans de l'ouvrage est insuffisante.- La technique utilisée des enrochements massifs dans la rivière est inadéquate en milieu urbain patrimonial et densément peuplé. L'ouvrage est situé à la limite d'un parc-nature et d'un site patrimonial d'exception. La large bande de roches crée une rupture avec le milieu existant. Le projet, tel que conçu, va à l'encontre de l'objectif de redonner aux Montréalais l'accès aux berges et des tendances de verdissement des espaces résiduels urbains.- Les enrochements déjà réalisés dans les trois secteurs prioritaires créent une impression de fait accompli parmi la population.- les enrochements s'inscrivent dans un contexte élargi où le village historique de Sault-au-	- nul -

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
		<p>paysage créé par le projet peut-il être humanisé? 5. Îlots de chaleur : comment le projet contribue-t-il à combattre les îlots de chaleur en milieu urbain?6. Arrimage aux projets du milieu en cours. Le projet tient-il compte d'autres projets en cours, tels que : promenade riveraine "d'un pont à l'autre", musée du Sault-au-Récollet et parc archéologique du fort-Lorette?</p>	<p>Récollet a été fracturé en deux par l'autoroute 19 et malmené par la création du barrage Simon-Sicard en 1929. Compte tenu des travaux déjà réalisés par Hydro-Québec et du prolongement de l'autoroute 19, une mesure réparatrice serait de concevoir les enrochements, comme base de reconnexion du milieu par la création d'un axe de mobilité durable (piéton et cycliste) reliant le parc-nature de l'île-de-la-Visitation au parc Maurice-Richard. Le projet créerait un vaste réseau en bordure de la rivière des Prairies, réalisé en collaboration avec Hydro-Québec, la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et le milieu d'accueil.</p>	
Citoyen	Montréal	<p>L'impact visuel permanent négatif pour les résidents qui résultera des travaux d'enrochement, et est-ce qu'il en résultera aussi de nouveaux îlots de chaleur sur les berges.</p>	<p>peur que des travaux soient effectués en prenant en compte de sauver des coûts, et non en fonction du plus long terme qui est de préserver l'environnement et qu'il y a forcément un coût à payer pour des travaux de qualité en environnement</p>	
Citoyen	Montréal	<p>L'importance de ce milieu en termes historiques, archéologiques et patrimoniaux doit être bien comprise et respectée. Les abords de la Rivière-des-Prairies où se situent les travaux d'Hydro-Québec</p>	<p>Ces travaux ne doivent pas nuire au caractère patrimonial des abords de la Rivière-des-Prairies. Hydro-Québec devrait intégrer leurs travaux à l'établissement d'une promenade pour relier les deux</p>	<p>Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Cœur historique du Sault-au-Récollet.http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=210975&t</p>

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
		<p>constituent un site d'occupation humaine remontant entre 4 200 et 3 000 ans avant aujourd'hui. Les travaux longent le village historique de Sault-au-Récollet, cité en tant que site patrimonial par la Ville de Montréal en avril 1992 et classé en tant que site patrimonial par le gouvernement du Québec en mai 2018. Les travaux touchent aussi le site de Fort-Lorette, acquis par la Ville de Montréal en mai 2018 afin, entre autres, de conserver sa valeur archéologique et patrimoniale exceptionnelle. Ce site est également classé site patrimonial par le gouvernement du Québec, et ce, en juin 2018. Les caractéristiques paysagères, y compris les vues sur la Rivière-des-Prairies, et les arbres situés dans tout le secteur du projet doivent être respectés et restaurés lorsque dérangés ou détruits par les travaux d'Hydro-Québec. Ces travaux de restauration doivent faire partie intégrante des travaux du projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard.</p>	<p>secteurs de l'ancien village de Sault-au-Récollet, site patrimonial qui risque d'être scié en deux par le prolongement de l'autoroute 19. Le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation devrait être relié au pont Viau à travers justement en grande partie où se trouvent les travaux d'Hydro-Québec. Il est primordial que ce secteur retrouve son aspect naturel. Une promenade riveraine pour piétons avec piste cyclable pourrait très bien lui redonner son aspect campagnard d'antan au lieu de sa dégradation évidente avec les enrochements reliés aux travaux d'Hydro-Québec.</p>	<p>ype=bienRépertoire du patrimoine culturel du Québec. Site archéologique de Fort-Lorette. http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=207347&type=bienRépertoire du patrimoine culturel du Québec. Site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet.http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=93558&type=bien</p>
Organisation	Montréal	Hydro-Québec a construit sans consultations publiques des enrochements dans la rivière des Prairies afin de stabiliser les murs de	La deuxième phase doit bientôt commencer sans que la population connaisse l'ampleur et la nature réelle du projet d'Hydro-Québec. Le	Ainsi la compagnie a construit (sans permis semble-t-il) une route dans l'arborétum d'une institution du domaine public. Le Bape devrait

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
		<p>soutènement du Barrage Sicard situé au nord de Montréal. La compagnie a invoqué l'urgence que lui posait la situation problématique des murets. Celle-ci était pourtant connue depuis plusieurs décennies. Personne n'a donc pu vérifier s'il existait des mesures alternatives ou des mesures de mitigation pour éviter un tel désastre culturel et environnemental. Le site patrimonial de l'Ancien village du Sault-au-Récollet, que Parc Canada avait mis en concurrence pour la liste indicative de son inventaire au patrimoine mondial à l'automne 2016, voit désormais son territoire dévasté par l'enrochement d'Hydro-Québec. En raison de son histoire, de son patrimoine bâti d'implantation qui remonte au régime français (le secteur rivalise avec le Vieux Montréal comme attrait touristique) et de ses paysages exceptionnels, le secteur aurait mérité plus d'égards et de délicatesse. Les excavations menacent même de disparition des secteurs archéologiques déjà répertoriés! Enfin, le riprap dont une partie est déjà très avancée, modifie le débit de la rivière des Prairies, il altère le milieu naturel des berges et</p>	<p>Bape devrait entendre des experts indépendants afin de faire la lumière sur la conduite de la Société d'État dans le but de mettre chacun devant le fait accompli. Afin d'obtenir la permission des riverains, Hydro-Québec a négocié avec les propriétaires des ententes inconnues, comme des constructions qui pourraient nuire à l'unité du paysage et l'identité de l'Ancien village. La principale préoccupation du mouvement est que les ententes de gré à gré respectent le cadre réglementaire et les procédures d'approbation de projet qui entourent le site patrimonial. Les projets compensatoires devraient donc être rendus publics. La concertation ouverte et transparente constitue la meilleure approche. Il faut en effet éviter que la confusion autour des ouvrages imprévus d'Hydro-Québec n'amoindrisse les défenses de la population. Le danger en milieu patrimonial est la cimentification et des échelles modernes qui urbanisent davantage un paysage aux caractéristiques malgré tout encore rurales.</p>	<p>s'assurer que cette route sera démantelée et le terrain remis en état. Hydro-Québec va-t-il végétaliser le rip rap le long des berges? Va-t-il reboiser le territoire et replanter les arbres déracinés sur les propriétés? Dans quelle proportion? Comment compte-t-il corriger les dommages encourus au milieu aquatique et reconstituer les habitats semi-aquatiques et terrestres sur les enrochements et les berges? Le Bape devrait entendre certaines des hautes expertises en biologie végétale qui existent au Québec. Il serait également souhaitable que le Bape puisse faire venir des archéologues ou des architectes paysagers de haut calibre qui puissent faire entrevoir à la population qu'elle pourra un jour récupérer la qualité de ses vues et paysages champêtres. Comment éviter cependant les chaires déjà financées par Hydro-Québec qui font craindre aux professionnels que le fait d'exprimer leur vision ne les prive de contrats ou de subventions?</p>

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
		écosystèmes, le milieu aquatique et de la faune. Il paupérise en fait une partie du territoire montréalais.		
Citoyen	Montréal	(Les travaux redonneront une durée de vie d'au moins 50 % de la durée de vie standard de la catégorie barrage en béton, soit au moins 35 ans sur la totalité du corps du mur de soutènement dans son ensemble.) Ceci est une vision très courte terme. Pourquoi est-ce qu'on n'exige pas à Hydro Québec de revoir cette solution d'enrochement qui semble être la plus facile, la moins chère et la moins esthétique et de revenir avec un projet qui améliorerait l'environnement, au lieu de ce projet qui le détruit	L'enrochement des rives est d'une laideur incroyable. La rivière sera à peine visible à cause des grosses roches. Cette solution facile d'Hydro Québec atterrira du débris tout le long de cette obstacle, côté rivière ainsi côté rive. Les rives ne seront plus accessibles, et ce pour un projet qui devra prendre une vision plus long terme que le 35 ans envisagé par H.Q. En plus les poteaux électriques et fils aériens plantés récemment le long des rives (au bout de la rue du Fort Lorette) aurait dû avoir été installés sous-terrain.	Roosevelt Island Riverside Promenade (http://colabradio.mit.edu/roosevelt-island-riverside-promenade-new-york-ny/) est un bel exemple d'une promenade accessible et agréable
Citoyen	Montréal	L'enjeu patrimonial devrait être incontournable. Les travaux déjà effectués dénature les lieux. Le patrimoine paysager du village du Sault-au-Recollet est affecté par ce projet. Il est d'ailleurs à noter que le site archéologique du fort Lorette est actuellement en analyse pour sa mise en valeur, l'enrochement met en péril cette mise en valeur. De plus, le village entier doit être reconnu au niveau fédéral comme il l'est déjà au niveau municipal.	L'enrochement met en péril la mise en valeur d'un site archéologique d'importance. De plus, l'enrochement déjà mis en place est utilisé illégalement par des individus qui y flânent ou font la fête et y laissent traîner des déchets de toutes sortes. Il y a donc un enjeu patrimonial, environnemental et sécuritaire. Finalement, d'autres options existent et doivent être envisagées. L'enrochement est même retiré à plusieurs endroits au Québec parce qu'il s'avère moins	

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
			efficace que prévu et entraîne des effets négatifs.	
Citoyen	Montréal	La nature même du projet de la phase 1, à savoir un enrochement de la rive, est faussement représentée par le libellé de son titre: "Réfection du mur de soutènement ..." Cette fausse représentation auprès du public a permis à l'initiateur du projet d'augmenter l'artificialisation du cours d'eau sans réelle transparence lors de la phase 1. En tout état de cause, l'alternative de naturalisation de la rive devrait être envisagée pour la phase 2, en lieu et place d'une réfection du mur de soutènement ou d'un enrochement de la rive.	Le formulaire PRR1.1 aurait dû être rejeté d'emblée car il ne décrit pas le projet à la section 2.3. La description de la solution retenue pour les travaux déjà autorisée est un enrochement de la rive. Le libellé "réfection du reste du mur de soutènement" ne réfère pas à un enrochement de la rive. Le lecteur n'est pas informé de la nature véritable des travaux, puisque le terme "réfection" a été vidé de son sens par l'initiateur du projet dans l'ensemble de sa documentation. L'initiateur du projet induit le public en erreur en répondant à la question 3.2 comme si les études environnementales de caractérisation du milieu sont à faire en 2019 alors qu'il affirme à la section 4.4.2 du document 3216-02-061-1 (PS1 demande de soustraction de la phase 1) que de telles études ont été réalisées en août 2017. L'initiateur du projet aurait pu manifester plus de déférence envers le public en précisant les numéros de téléphone et adresses Internet évoqués dans sa réponse à la section 4.1.	

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
Citoyen	Montréal	<p>Dans le cas de la berge patrimoniale du Sault-au-Récollet, les dommages ont déjà été commis par HQ. Une batture, constituée par l'enrochement d'une partie de la berge vient d'être construite dans le lit de la rivière des Prairies au détriment du milieu dans lequel évoluent les citoyens d'A-C. Voici différentes mesures qui doivent être prises en considération pour assurer la sécurité, l'entretien et la protection des lieux touchés. En effet, cet espace nouvellement créé attire déjà la présence de squatters, qui l'utilisent comme lieu de rencontres festives ou encore de dortoirs ! D'ailleurs, les déchets ont commencé à s'y accumuler, et même avec le meilleur zèle du monde, nous n'en viendront jamais à bout. Et que dire de la sécurité et de la quiétude des résidents riverains, qu'ils habitent des résidences particulières ou institutionnelles ? Cette batture doit demeurer en permanence sous le contrôle de la collectivité, parce que c'est elle qui offre la meilleure garantie de résultat, et pour ce faire, HQ doit y aménager des installations y favorisant l'accès, la circulation et la participation de tous. Plus ces</p>	<p>Elles sont multiples parce que le caractère mémoriel des lieux, son potentiel archéologique, architectural et paysager risquent d'être endommagés à jamais ! L'histoire de Montréal, du Québec et du Canada s'est jouée sur cette berge. Des artefacts de plus de 4 000 ans y ont été retrouvés témoignant d'une présence autochtone continue. Les historiens y attestent du passage de Jacques Cartier, de Nicolas Viel, de Joseph Le Caron et de Champlain. Les sulpiciens y ont érigé le fort Lorette pour y transférer leur mission de la Montagne avant de la redéployer au lac des Deux-Montagnes. Au 19e siècle, d'importantes communautés religieuses sont venues y surimposer leur empreinte dont les Dames du Sacré-Coeur (1856), les frères de St-Gabriel (1891), les soeurs de la Providence, qui ont pris la gouvernance de la maison St-Janvier, qui abrita les derniers jours de Mgr Ignace-Bourget, ainsi que les soeurs de Miséricorde, qui veillèrent sur de nombreux enfants abandonnés dans leur crèche St-Paul. Que voulez-vous de plus significatif comme site patrimonial ? Si HQ invoque la sécurisation de ses</p>	

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
		lieux seront fréquentés, plus les dommages causés au milieu pourront être limités et atténués. Par installations, j'entends: verdissement complet de la bature, réaménagement de la piste cyclable, construction de bacs de jardinage surélevés vis-à-vis les résidences pour aînés, implantation de lampadaires, de bancs et de poubelles tout le long de la nouvelle berge.	installations pour justifier la création de cette bature de soutènement, les citoyens de toute l'île de Montréal peuvent invoquer ce même motif de sécurité pour exiger d'HQ des mesures de protection adaptées à la sensibilité des lieux, question d'en assurer la conservation, la sécurisation et l'entretien, tant pour les usagers des espaces récréatifs environnants que pour les résidents du SAR !	
Citoyen	Montréal	Le projet actuel de réfection du barrage Simon-Sicard par enrochement ne fait que remettre à plus tard la réponse à une question plus fondamentale. La centrale hydroélectrique de la rivière des Prairies est désuète et faiblement entretenue. Une seule de ses huit turbines est maintenue en exploitation et sa faible capacité ne cadre pas avec les objectifs d'Hydro-Québec. Le choix de la réfection du mur de soutènement par un enrochement, une méthode peu durable, a été retenu essentiellement pour son faible cout de réalisation Sans volonté de réinvestissement substantiel pour restaurer le potentiel hydroélectrique de la centrale, la véritable question devient alors sa	Suite à la première phase des travaux, il y a urgence de défendre les rives de la rivière des Prairies en proie à une minéralisation dégradant les milieux nautique et terrestre et le paysage. Il serait souhaitable que tout projet se réalise dans le respect de l'esprit de la réglementation relative au domaine hydrique de l'État. Pour ce faire, il devrait prévoir des zones tampons constituant des territoires propices à la biodiversité des espèces végétales, aviaires et animales insérées entre le cadre bâti urbain et la rivière. La bande riveraine peut devenir un véritable prolongement du Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation. Il faut aussi préserver les aspects patrimoniaux significatifs du Sault-au-Récollet. Il	Au sujet des territoires propices à la biodiversité:Le tiers paysage Gilles Clément dans les herbesCentre Canadien d'architecture https://www.cca.qc.ca/fr/issues/19/notre-client-la-planete/32771/le-tiers-paysage

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
		<p>mise hors service. Il serait donc souhaitable de discuter de la possibilité d'abaisser le niveau artificiel de la rivière et de le ramener à un point plus proche de son lit original. Cela aurait pour effet de changer la vocation du mur de soutènement et pourrait dans certains secteurs permettre de naturaliser les berges. Ce geste permettrait possiblement de minimiser les risques d'inondations printanières entre Cartierville et le Sault-au-Récollet au moment où les changements climatiques risquent de les rendre plus fréquentes. Il faudra évidemment faire un relevé exhaustif des bâtiments construits en aval du barrage. C'est le moment de le faire pendant que le gouvernement provincial refait ses règlements les zones inondables du Québec suite aux importantes montées de eaux de 2017 et 2019.</p>	<p>m'apparaît que le site du fort Lorette doit devenir un sanctuaire où les citoyens peuvent se recueillir dans un environnement propice à une prise de conscience de la vie des peuples et des générations qui nous ont précédés. Je me joins donc aux citoyens qui suggèrent la création d'une promenade riveraine de l'avenue St-Charles jusqu'au Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation. Il faut qu'une large place y soit faite à un accès important pour les citoyens aux berges. Ce secteur, par le fait que les propriétés sont ici principalement de nature publiques et institutionnelles offre à cet égard des possibilités uniques sur l'Île de Montréal. Une planification soigneuse doit être réalisée par Hydro-Québec et les administrations municipales centrale et de l'arrondissement.</p>	
Organisation	Montréal	<p>À la section 5.1 Un enjeu qui a notre avis devrait être ajouté est celui du patrimoine environnemental dans sa globalité. De plus, le volet protection du patrimoine devrait faire l'objet d'un développement beaucoup plus détaillé car une partie des travaux d'enrochement concerne directement un site</p>	<p>Certes, les berges de la rivière des Prairies ont été passablement modifiées depuis l'installation du fort Lorette en 1696 et notamment avec la construction du barrage hydro-électrique en 1928. Le volet relatif à la possibilité de certaines fouilles archéologiques a été complètement évacués dans la prise</p>	

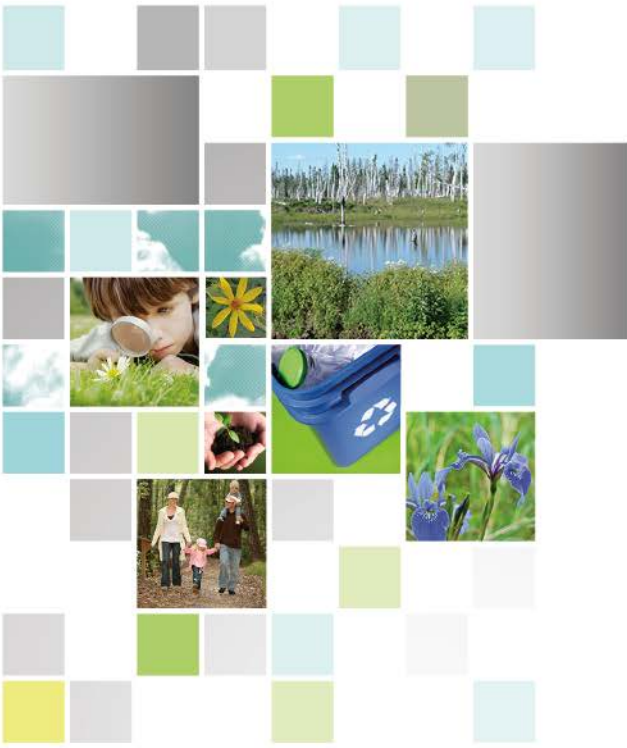
Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
		archéologique classée site patrimonial en 2018: Site archéologique de Fort-Lorette.	en compte dans les impacts du projet. L'enrochement vient donc définitivement mettre un couvercle définitif sur un zone potentiellement prometteuse en découverte archéologique tant pour la période du Régime français que pour celui de la présence autochtone sur les berges de la rivière des Praires. Il faut rappeler que ce secteur est les deuxième site confirmé de la présence autochtone sur le territoire de l'île de Montréal	
Organisation	Montréal	En tout premier lieu, l'importance du site ou sont effectué ces travaux revêt pour nous une valeur historique, archéologique et patrimoniale primordiale à préserver, et à mettre en valeur ; site nommé « Village historique du Sault-au-Récollet », cité en tant que site patrimonial par la Ville de Montréal en avril 1992, et classé en tant que site patrimoniale par le Gouvernement du Québec en juin 2018. Les travaux touchent aussi le site du Fort Lorette, acquis par la Ville de Montréal en mai 2018, afin, entre autres, de préserver sa valeur archéologique et patrimoniale d'exception. Enfin, constituant un site d'occupation humaine remontant a plus de trois mille ans.	Les berges sont devenues totalement inaccessible, et dangereuse car toute intrusion sur l'ouvrage échappe aux regards des citoyens du quartier. Ne doit-on pas visée l'inverse avec ce genre de projet ; harmoniser les dites nouvelles infrastructures publiques aux secteurs pour lesquelles ils sont conçues, redonner les berges aux citoyens et créer par un ensemble de moyens un enrichissement au tissu urbain, valoriser toutes sortes d'initiatives promulguées entre autres par les gouvernants de tous niveaux, à commencer par la préservation et la valorisation de ce dit patrimoine, la mobilité durable, etc. Ce type de remblai du XXè siècle n'ayant assurément pas fait ses	

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
		<p>Aussi, l'avis de projet ici déposé, mentionne une durée de vie de l'ouvrage évaluée à 35 années, soit 50% de moins que la durée de vie standard d'un barrage en béton. De plus, l'enrochement réalisé détruit toute trace d'esthétisme, crée une nouvelle barrière d'éloignement physique et visuel en lien avec la Rivière, créé de nouveaux îlots de chaleur en milieu urbain, et nuit grandement à la valorisation voulue par les citoyens du quartier et d'ailleurs, des organisations citoyennes, culturelles, environnementales et patrimoniales, et toutes structures municipales, provinciales et fédérales vouées à tout le moins, à la dite préservation du patrimoine.</p>	<p>preuves en ce qui a trait aux changements climatiques avenir, au même titre que les déchirures du Village historique du Sault-au-Récollet en lien avec la réalisation de l'autoroute 19 et le Barrage Simon-Sicard en 1929 : une reconnexion doit être tentée avec les citoyens du quartier et usagers des parcs entre le Pont Viau (Route 335) et le Pont Lajeunesse (autoroute 19). Ce projet de promenade riveraine réglerait bien des tords cités ci-haut en redonnant leurs berges aux citoyens, un vaste réseau riverain piéton et cycliste favorisant la mobilité durable, des voies d'accès esthétique et écologique a ce secteur de la Ville de Montréal par le nord, une meilleure protection, préservation et mise en valeur de ce site patrimonial d'exception et une vitalité retrouvée pour tous citoyens du secteur et d'ailleurs.</p>	
Organisation	Montréal	<p>Dans la section 3.2 de l'avis de projet, les principales préoccupations environnementales et sociales nous semblent bien identifiées. Nous notons toutefois que la liste des enjeux spécifiquement citées à la section 5.1 de l'avis est beaucoup plus courte. Il nous semble que cette liste</p>	<p>Le développement de l'accès aux berges est un souhait de la population du secteur et une priorité de l'arrondissement et de l'administration montréalaise. Cette priorité se traduit plus particulièrement par le développement du Parcours Gouin, que borde en partie le mur de</p>	

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
		<p>des principaux enjeux devrait aussi inclure: i) l'impact sur la biodiversité; ii) la protection de la faune aquatique et terrestre et de la flore et des arbres en rive; iii) la préservation de la qualité des eaux de la rivière; iv) l'intégration harmonieuse des ouvrages dans le milieu naturel et humain; v) la préservation des activités récréatives et de l'accès aux berges pour les résidents ; et vi) l'acceptabilité sociale des aménagements. Dans la liste précédente, un enjeu devrait, à notre avis, être davantage mis en évidence en vue de l'étude d'impact: celui de la préservation et de la possibilité de développer l'accès aux berges pour la population pendant les travaux, mais surtout, une fois les nouveaux aménagements réalisés.</p>	<p>soutènement qui fait l'objet de l'avis de projet. La possibilité pour la population d'avoir un meilleur accès aux berges, notamment par l'aménagement de promenades riveraines, est donc une préoccupation que soulève le projet pour les résidents et pour l'arrondissement. Nous espérons que l'étude d'impact évaluera la possibilité d'intégrer un sentier riverain sur les futurs aménagements (dans l'emprise appartenant à Hydro-Québec ou dans les servitudes dont la société bénéficie) afin de relier les parcs existants sur la rive bordant le mur. Par ailleurs, les principales autres préoccupations de l'arrondissement, en lien avec le déroulement des travaux et les aménagements futurs, sont bien identifiées à la section 3.2 de l'avis de projet. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tient enfin à souligner qu'il entretient d'excellentes relations avec Hydro-Québec et salue la très bonne collaboration de la société lors de la première phase de réfection du mur. Nous soulignons particulièrement les efforts déployés pour informer la</p>	

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
			population et pour minimiser les nuisances pendant le chantier.	
Organisation	Montréal	Un grand merci de prendre le temps de revoir les opinions citoyennes concernant la berge Montpetit. Oui j'aborde dans le même sens que la Shac (Jocelyn Duff) et unesco Sault au récollet (Monique Deslaurier). Tant au niveau des demandes pour une finition acceptable et accessible de la berge que des récriminations sur la façon peu honorable de Hydro Québec de procéder en matamore à ses travaux de berges. Hydro Québec c'est comporté en vandale et mauvais citoyen corporatif dans ses travaux. Des travaux à la facture digne des années 1960. Leur plan actuel est inacceptable en milieu urbains dense et secteur patrimonial. Pas plus que la façon de faire pour forcer l'acceptation et museler les opposants. Même les parties provinciaux, en élections au moment des travaux ont eu crainte d'amener la berge dans le débat. La municipalité c'est fait mettre en coin en silence. La consultation initiale l'été passé était que fumée aux yeux. L'écoute y était pas, M. Jean-Phillipe Rousseau fait un drôle de travail d'acceptation dans ce dossier.	Mais avant toutes questions relative d'aménagement ou de modification pour plus d'acceptation du milieu. Une grande question se pose avant, TOUTES. Ne devrait ton pas envisager de fermer ou arrêter la production électrique à la centrale rivière des prairies. Que ça devienne et qu'un ouvrage de régulation des niveaux d'eau. Niveau gérer à un niveau exemple de 24 pouces plus bas. Déjà 90 d'opération sur ce site. Une centrale vieillissante et déficitaire dans ses opérations. Un re développement du site de la centrale, est à réfléchir. C'est loin d'être la fin des travaux et investissement à la centrale: -Déversoir à rénover à grand frais car fuit et fuit de plus en plus. -Des turbines d'un autre temps peu efficace et quasi impossible à mettre à jour. -Une production en deçà du 10% de la capacité. -Réduction du lit de la rivière à Sophie Barat qui augmente la propension, durée et intensité des d'inondations sur cartierville. -Le désastre environnemental et visuel du plan actuel. -Une durée estimée de l'ouvrage ajouté à la berge	-affaissement possible du barrage au niveau de l'île Visitation. Il y a des point faibles. Barrage original en gravas et terre datant de 1929. Tout ses facteurs mènent à la conclusion que les niveaux d'eau du bassin de la baie du commodore devrait être revu en baisse, rendant ainsi les travaux de hausse de berge actuelle inutile. Puis aménager l'espace libéré en bordure en conformité avec les désir citoyen d'accès et vu de la rivière. Donnant ainsi à Hydro Québec les marges nécessaire pour gérer les niveau printanier. Le plan actuel est inacceptable surtout que l'infrastructure est inutile pour Hydro Québec. Sans dire qu'il se trouve en opposition avec les désir citoyen d'accès à l'eau. Hydro a pas besoins de RDP en fait c'est un gouffre financier pour Hydro Québec. Une réévaluation du besoins doit être fait par la société d'état et son actionnaire responsable. C'est pas un ouvrage qui est à Manic à 675 km de Montreal! Je suis disponible pour une visite des lieux que je connais comme nul autre. Vous pouvez vous enquérir de moi auprès de Manon

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
			<p>Montpetit de maximum 35 ans voir moins avec la montée des eaux qui s'accélère au delà de toutes prédictions. Après on fait quoi on rajoute d'autre roche?-D'autre berges à consolider à montréal nord et sur l'île Visitation très bientôt.- Rivière des prairies est une fardeau financier pour une production si petite et principalement juste au cas ou. Le coût de maintenir en production à RDP est prohibitif.</p>	<p>Gauthier.Merci de votre écoute et je suis disponible pour toutes questions.</p>



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 